

Mairie de CIBOURE
Monsieur Le Maire
14 Place Camille Julian
64500 CIBOURE

Toulouse, le 25/09/2025

Dossier suivi par : Mme Saskia DAEMEN
07 69 54 59 82
sdaemen@iliad-free.fr

Objet : Projet déploiement à CIBOURE
Dossier d'Information LRAR

Nos Réf. : 64189_008_02

Monsieur Le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser **le Dossier d'Information Mairie**, concernant le projet Free Mobile situé 31 Boulevard d'Abbadie d'Arrast à CIBOURE.

Ce dossier décrit le projet lui-même, et apporte également des informations sur la téléphonie mobile en général et sa réglementation.

Je vous remercie d'avance de me retourner par mail le récépissé du Dossier d'information, joint à ce courrier, daté et signé.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Saskia DAEMEN



13P266005SP0000110214



RECEPISSE

FREE MOBILE
16 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

MAIRIE de CIBOURE

Objet : Dossier Information Mairie

Monsieur Le Maire,

Veillez trouver ci-joint le dossier d'information mairie pour le site n° 64189_008_02 situé 31 Boulevard d'Abbadie d'Arrast à CIBOURE (64500).

Merci de bien vouloir nous dater, signer et tamponner ce document attestant du dépôt du dossier d'information mairie.

Date et cachet de la Mairie

DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



13P266005300000110314

free
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile

CODE SITE : 64189_008_02

ADRESSE DU SITE : 31 Boulevard d'Abbadie d'Arrast

COMMUNE : 64500 CIBOURE

DATE : 22/09/2025

free

| RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

OPÉRATEUR :	FREE MOBILE
COMMUNE :	CIBOURE
NOM DU SITE :	VILLA SOCOA
CODE SITE :	64189_008_02
ADRESSE :	31 Boulevard d'Abbadie d'Arrast - 64500 CIBOURE
TYPE DE SUPPORT :	Immeuble
PROJET DE :	Nouvelle antenne relais
COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :	X = 274001.23, Y = 1828618.34 Longitude : -1.681834, Latitude : 43.384755

| CONTACT FREE MOBILE

NOM :	Ludovic VANDENBERGHE Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales
E-MAIL :	lvandenberghe@free-mobile.fr
ADRESSE :	Free Mobile 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris

SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations	4
3. Calendrier indicatif du projet	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation	8
5. Plan de situation à l'échelle	9
6. Plan de cadastre	11
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après	12
8. Déclaration ANFR	15
9. Plans du projet	16
10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat	21
11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé	22
12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence	22



13P2660059000001104.14

1. Synthèse et motivation du projet

En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.

Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

2. Descriptif détaillé du projet et des installations

Descriptif du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, FREE Mobile projette l'installation d'antennes sur l'immeuble, situé 31 Boulevard d'Abbadie d'Arrast à CIBOURE (64500).

Ce projet consiste à installer à une hauteur de 8.10m, 3 antennes et leur coffrets techniques associés, émettant sur les bandes de fréquences 700/900/1800/2100/2600/3500 Mhz pour contribuer à la couverture de votre commune en 3G, 4G et 5G.

Des coffrets techniques seront installés dans une zone technique à l'entrée de la résidence, et le tout sera entouré par un grillage de 2.00 m de hauteur complété de lamelles rigides afin d'intégrer l'ensemble.

Caractéristiques d'ingénierie

Nombre d'antennes	Existantes : 0	À ajouter : 3	À modifier : 0
Type			
Technologies		3G / 4G / 5G	
Azimuts (S1/S2/S3)		80° 190° 330°	

Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF ⁽¹⁾	HBA ⁽²⁾ / sol	HBA NGF	HMA ⁽³⁾ / sol	HMA / NGF	PIRE (dbW)	PAR (dbW)	Tilt
80°	4G 700 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	47.6	45.4	6° (4)
190°	4G 700 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	47.6	45.4	6° (4)
330°	4G 700 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	31	28.85	6°
	5G 700 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	31	28.85	6°
	3G 900 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	29	26.85	6°
	4G 1800 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	33	30.85	4°
	4G 2100 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	33	30.85	4°
	4G 2600 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	33	30.85	4°
	5G 3500 MHz	7.85 m	71.85 m	8.10 m	72.10 m	8.90 m	72.90 m	47.6	45.4	6° (4)

⁽¹⁾NGF = nivellement général de la France

⁽²⁾HBA = hauteur bas d'antenne



⁽³⁾HMA = hauteur milieu d'antenne

⁽⁴⁾ sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

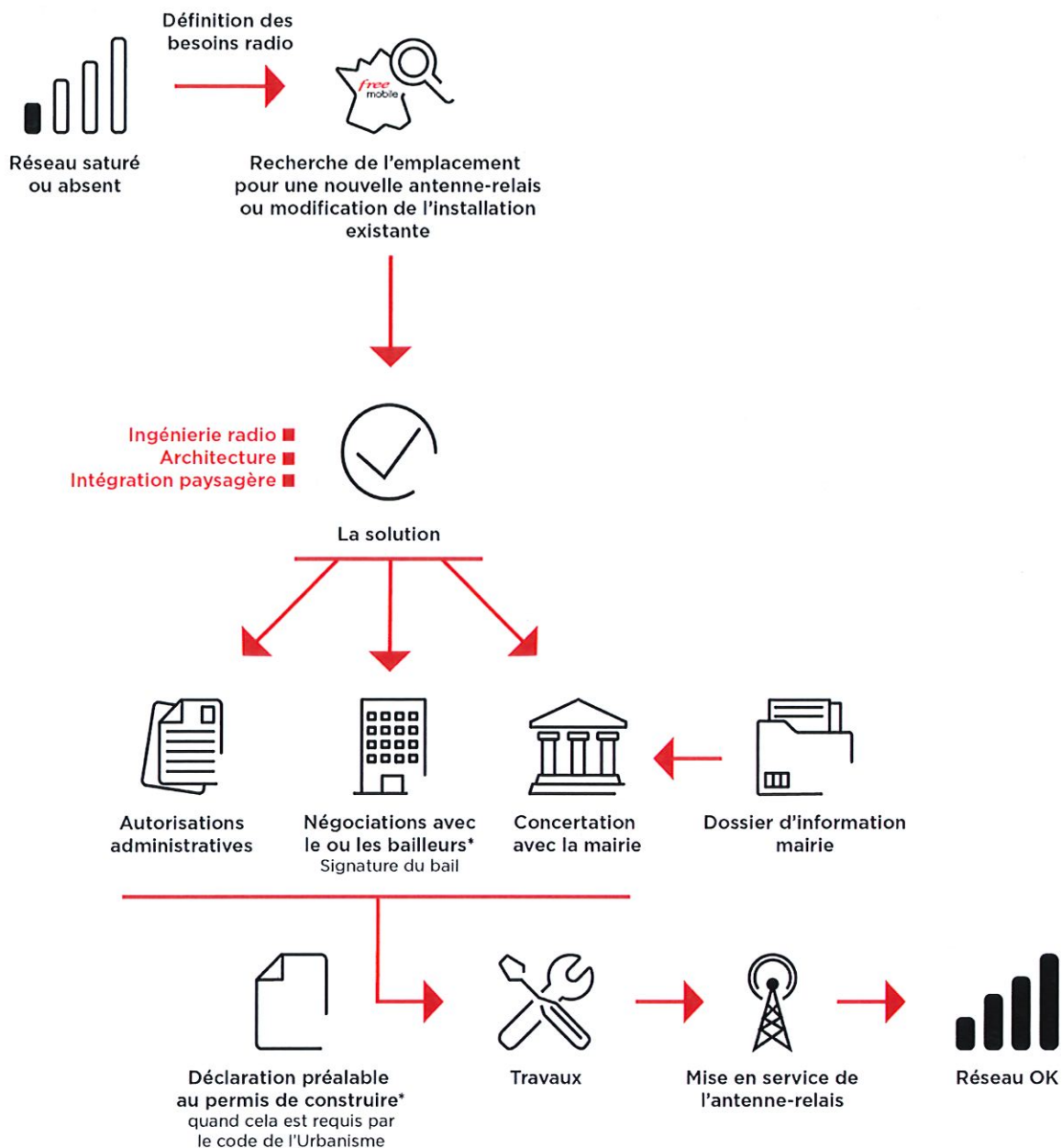
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



*Si nécessaire

3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'Information (TO)	Septembre 2025
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Octobre 2025
Début des travaux (prévisionnel)	Avril 2026
Mise en service (prévisionnel)	Mai 2026

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.



L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation

Adresse

31 Boulevard d'Abbadie d'Arrast
64500 CIBOURE

Coordonnées

Lambert II étendu

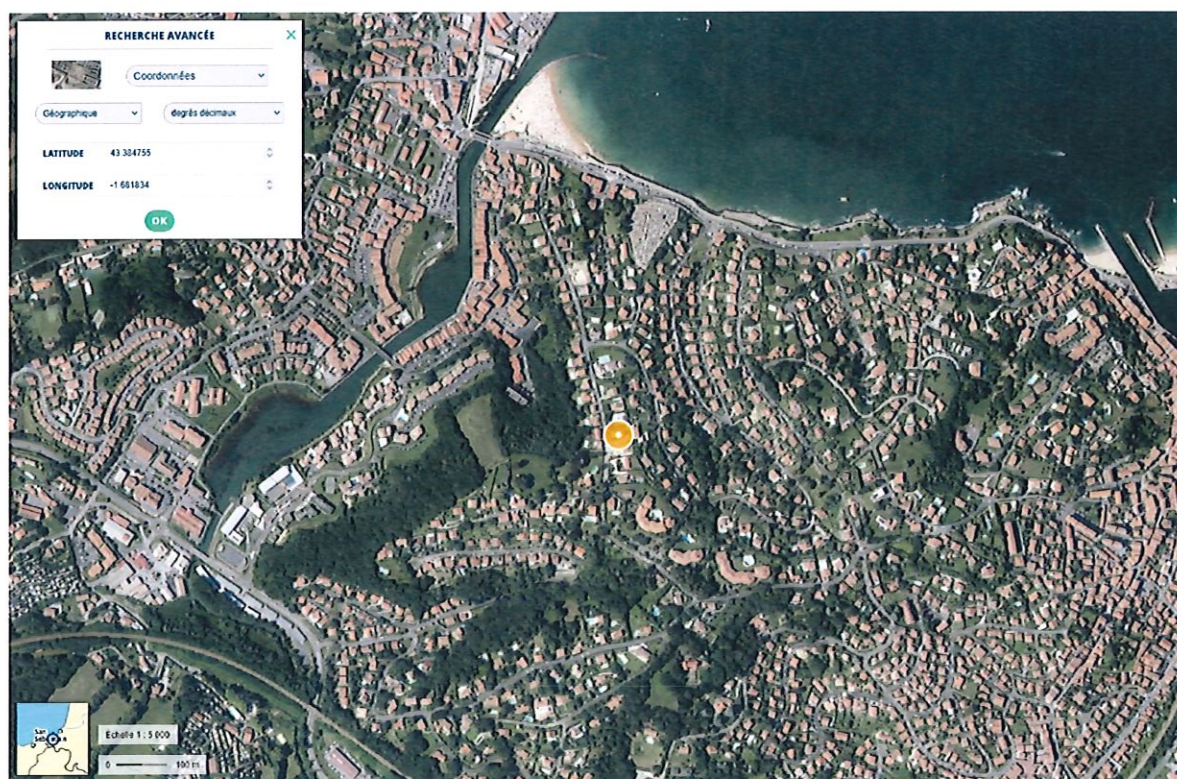
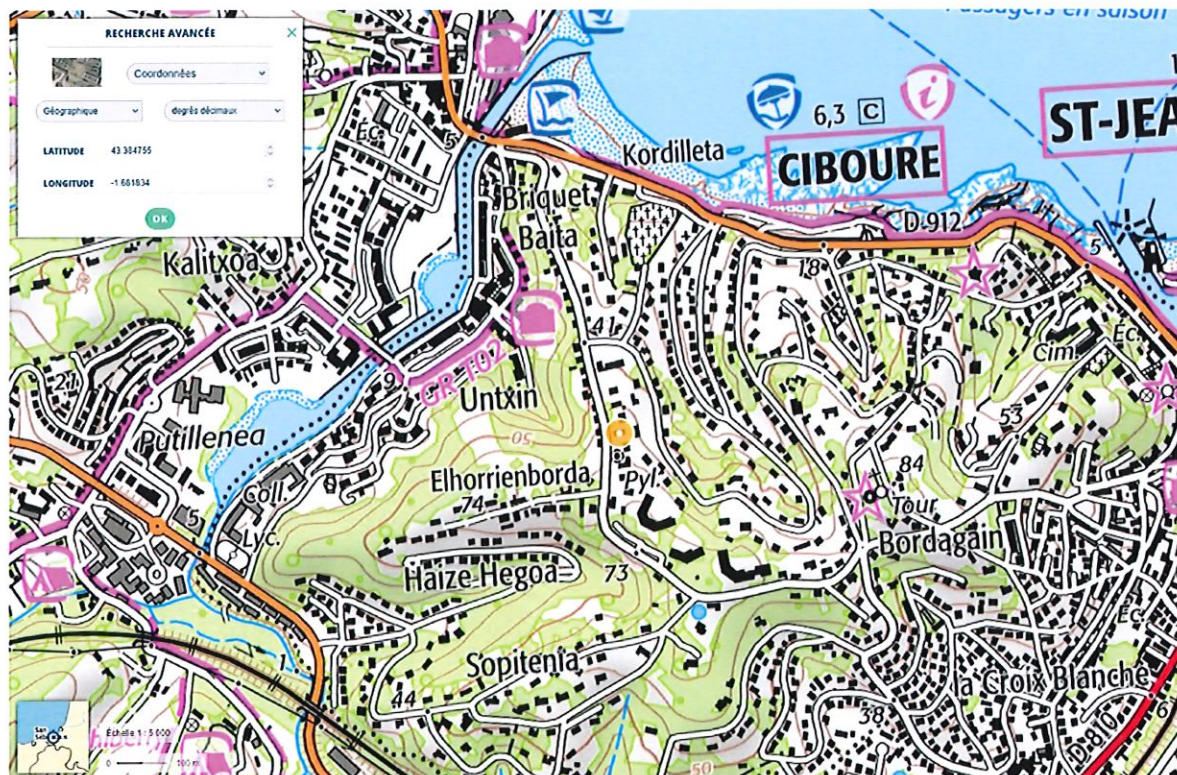
X = 274001.23
Y = 1828618.34

WGS 84

Longitude : -1.681834
Latitude : 43.384755

5. Plan de situation à l'échelle

Localisation de l'installation



Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné

Sans objet

6. Plan de cadastre

Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
CIBOURE

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 23/12/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAYONNE
11 Rue Vauban BP 11 64109
64109 BAYONNE CEDEX
tél. 05.59.44.66.54 -fax 05.59.44.66.21
sdif64.ptgc.paysbasque@dgifp.finances.g
ouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

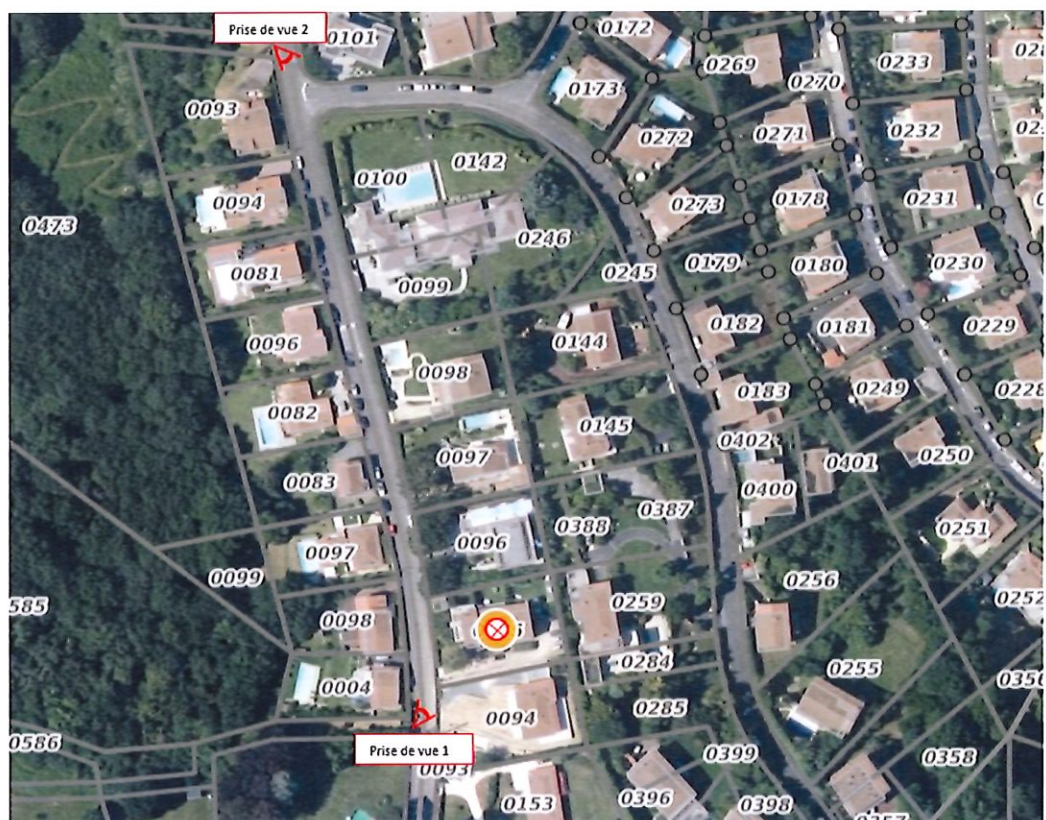
cadastre.gouv.fr



13P266005S00000110814

7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

Prises de vue



Prise de vue n°1

Etat avant :



Etat après :



Prise de vue n°2

Etat avant :



Etat après :



8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17* de l'ANFR ?

☒ oui ☐ non

** Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.*

2. Existence d'un périmètre de sécurité** balisé accessible au public

☐ oui ☒ non

*** Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.*

3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

☒ oui ☐ non

4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne

☐ oui ☒ non



13P266005500000111014

9. Plans du projet



Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maitre d'Ouvrage 		VILLA SOCOA				Maitre d'Oeuvre
		Adresse : 31 Boulevard Abbadie Arrast, 64500 CIBOURE				
		PLAN DE MASSE				
		ID:64189_008_02	Etabli par: LRO	Date:24/07/2025	Folio : 2 / 10	
Phase: APS	Indice : B	Fichier: 64189_008_02_APS_VILLA SOCOA_IndB.dwg				Echelle : 1/750



A

Ech: 1/150

0 : 1,5 : 3 : 4,5 : 6m

95

94

Portail existant

A

Boulevard Abbadié Arrast

Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage

free
mobile

VILLA SOCOA

Maître d'Oeuvre

Adresse : 31 Boulevard Abbadié Arrast, 64500 CIBOURE

PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT

ID:64189_008_02

Etabli par: LRO

Date: 24/07/2025

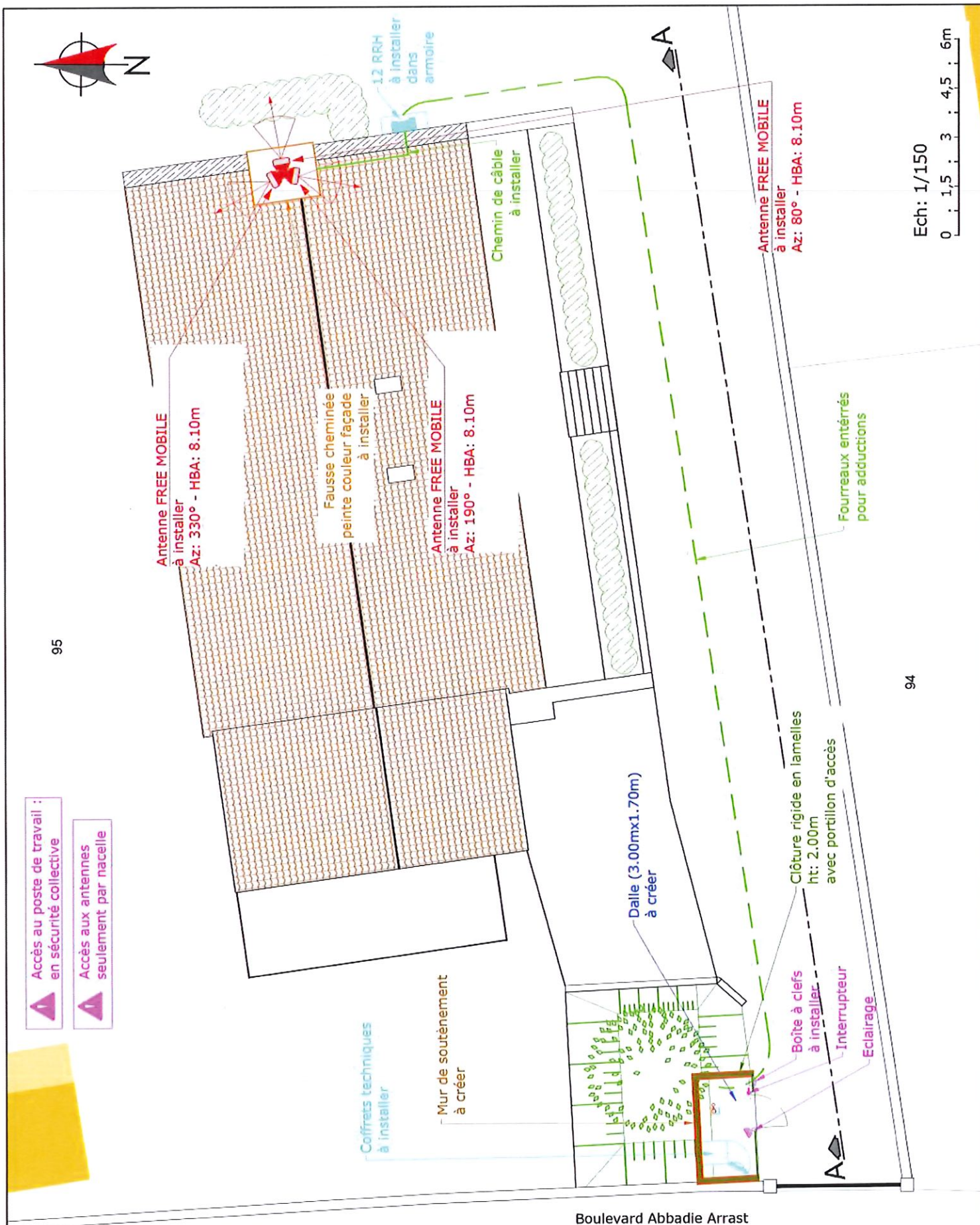
Folio : 7 / 10

Phase: APS

Indice : B

Fichier: 64189_008_02_APS_VILLA SOCOA_IndB.dwg

Echelle : 1/150



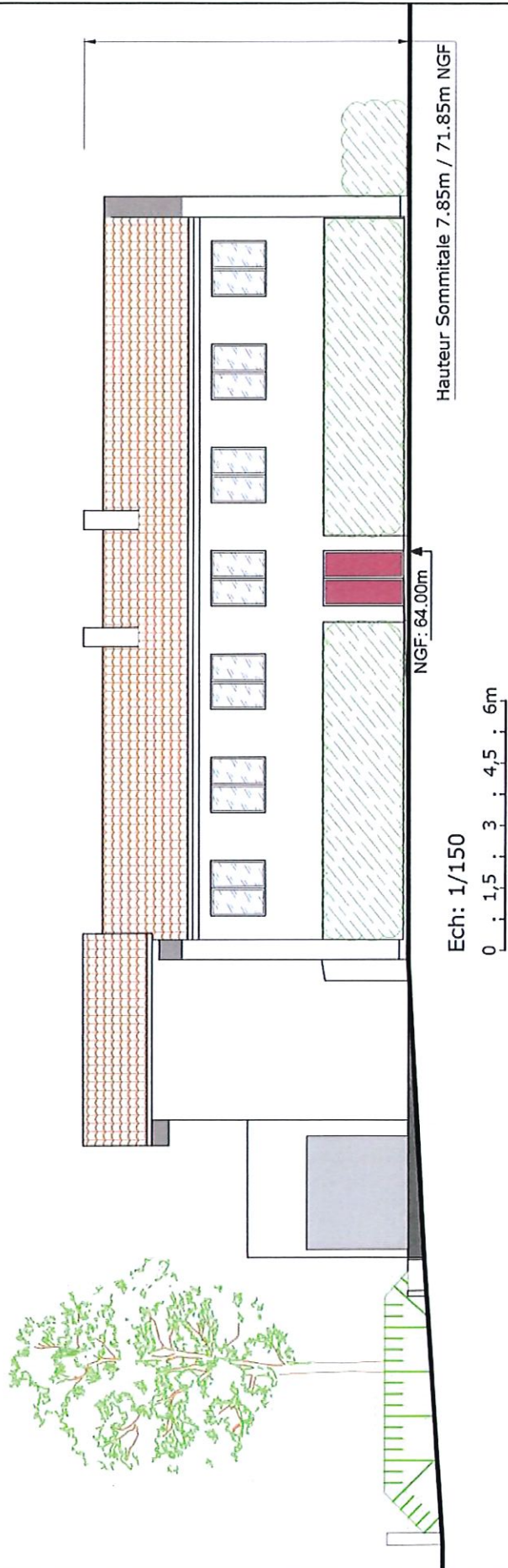
Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

free mobile	Maître d'Ouvrage			VILLA SOCOA		Maître d'Oeuvre	
	Adresse : 31 Boulevard Abbadié Arrast, 64500 CIBOURE			PLAN D'IMPLANTATION PROJET			
	ID:64189_008_02	Etabli par:	LRO	Date: 24/07/2025	Folio : 8 / 10		
	Phase: APS	Indice : B	Fichier: 64189_008_02_APS_VILLA SOCOA_IndB.dwg				Echelle : 1/150

13P266005500000111214



COUPE A-A



Ech: 1/150

Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage free mobile		VILLA SOCOA				Maître d'Oeuvre	
		Adresse : 31 Boulevard Abbadie Arrast, 64500 CIBOURE					
		PLAN D'ELEVATION EXISTANT					
		ID:64189_008_02	Etabli par: LRO	Date: 24/07/2025	Folio : 9 / 10		
Phase: APS	Indice : B	Fichier: 64189_008_02_APS_VILLA SOCOA_IndB.dwg				Echelle : 1/150	

▲ Accès au poste de travail :
en sécurité collective

▲ Accès aux antennes
seulement par nacelle

Coffrets techniques
à installer

3 Antennes FREE MOBILE
à installer
Az: 80°/190°/330°

Clôture rigide en lamelles
ht: 2.00m
avec portillon d'accès

Fausse cheminée
peinte couleur façade
à installer

1.70
2.70

Remontée de
chemin de câble
à installer

12 RRH
à installer
dans armoire

NGF: 64.00m

HBA FREE MOBILE 8.10m / 72.10m NGF

HMA FREE MOBILE 8.90m / 72.90m NGF

Ech: 1/150
0 ; 1,5 ; 3 ; 4,5 ; 6m

Hauteur Sommitale 9.90m / 73.90m NGF

Dalle à créer

Ce document est la propriété de FREE MOBILE, toute reproduction ou diffusion est interdite sans autorisation.

Maître d'Ouvrage

VILLA SOCOA

Maître d'Oeuvre

free
mobile

Adresse : 31 Boulevard Abbadié Arrast, 64500 CIBOURE

PLAN D'ELEVATION PROJET

ID:64189_008_02

Etabli par: LRO

Date: 24/07/2025

Folio : 10 / 10

Phase: APS

Indice : B

Fichier: 64189_008_02_APS_VILLA SOCOA_IndB.dwg

Echelle : 1/150

10. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

Sites Internet

Site gouvernemental	www.radiofrquences.gouv.fr
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	www.anfr.fr www.cartoradio.fr https://5g.anfr.fr/
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	www.arcep.fr

Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental www.radiofrquences.gouv.fr

Antennes relais de téléphonie mobile	http://www.radiofrquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	http://www.radiofrquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html

Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site www.anfr.fr

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expace/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf
Présentation de la 5G	https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf
Vidéos pédagogiques sur les ondes	https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie

Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publié en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que «*cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population*»



11. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétique suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants en France conformément aux dispositions du décret **2002-775 du 3 mai 2002**. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). **En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.**

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

12. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de **transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.**

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



13P256D05SB000011414